



BASICOMPTA

TARIFS 2022

Les modalités financières sont les suivantes :

Associations sportives dont le comité départemental est adhérent au Comité Olympique :

45€ d'adhésion par année civile pour l'accès au logiciel et l'aide apportée en cours d'année.

+ 30€ (par structure) la première année seulement pour la formation et le paramétrage.
Une période d'essai de trois semaines est possible si vous le souhaitez (à préciser)

Autres associations sportives ou non sportives des Pyrénées-Atlantiques :

55€ d'adhésion par année civile pour l'accès au logiciel et l'aide apportée en cours d'année.

+ 30€ (par structure) la première année seulement pour la formation et le paramétrage.
Une période d'essai de trois semaines est possible si vous le souhaitez (à préciser)

Pour la formation :

- Elle est obligatoire, car elle intègre les modalités de paramétrage de votre compte,
- Elle se réalise en mixte **présentiel** et en ligne sous forme d'auto-formation en ligne.